



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/ECE/1351
14 février 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

Cinquante-deuxième session
(Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire)

PROGRAMME DE TRAVAIL

Note du Secrétaire exécutif

La manière dont la Commission exerce son rôle de supervision du programme de travail a été modifiée par le Plan d'action. Il en résulte que l'examen et l'approbation du programme de travail traditionnellement présenté à chaque session annuelle de la Commission ne sont plus nécessaires. En conséquence, il est proposé que le document présenté à la Commission soit révisé et réaménagé en conséquence.

Il est recommandé à la Commission d'approuver ces propositions.

1. Le Plan d'action dispose qu'il incombe aux organes subsidiaires principaux d'arrêter leur programme de travail compte tenu des ressources qui leur sont attribuées mais que la Commission a un rôle de supervision qu'elle exerce en définissant les orientations fondamentales du programme de travail d'ensemble, en établissant puis en maintenant un juste équilibre entre les sous-programmes dans les limites des ressources disponibles et en arbitrant, lorsqu'il y a lieu, entre les demandes concurrentes des organes subsidiaires principaux. La Commission remaniera son programme de travail au moins tous les deux ans, avant l'élaboration du budget-programme de l'exercice suivant. (Voir en particulier la section C du chapitre III du Plan d'action, E/ECE/1347).

2. Grâce au processus de réforme entrepris en 1996, la Commission a donc agi ainsi pour le prochain exercice biennal 1998-1999. On trouvera à l'annexe II du Plan d'action la liste des éléments de programme par secteur avec indication, en pourcentage, des ressources destinées à chacun. C'est pourquoi le programme de travail détaillé de chaque organe subsidiaire principal n'est pas joint en annexe à la présente note.

3. Dans l'avenir, la Commission exercera son rôle de supervision en ayant recours aux mécanismes décrits au paragraphe b) de la section C du chapitre III du Plan d'action; ainsi, à l'automne précédant la préparation du budget-programme, elle prendra une décision relative aux recommandations formulées par le Groupe d'experts du Programme de travail concernant les aménagements et les modifications à apporter au programme de travail de la CEE. Le Groupe de travail aura été saisi des programmes de travail des organes subsidiaires principaux. Ces programmes pourraient également être mis à la disposition de la Commission avant qu'elle ne se prononce sur les recommandations du Groupe, et être ensuite modifiés en fonction des décisions de la Commission.

4. Il découle de ce qui précède, c'est-à-dire de l'exercice du rôle de supervision de la Commission et du pouvoir donné aux organes subsidiaires principaux d'arrêter leur propre programme de travail qu'il n'est plus nécessaire de procéder à l'examen et à l'approbation du programme de travail présenté à chaque session annuelle de la Commission, en application de la résolution 5 (XXIV). La Note soumise à la Commission ne donnerait donc plus le programme de travail de chaque PSB mais elle continuerait toujours de fournir les renseignements voulus sur le calendrier provisoire des réunions ordinaires des organes subsidiaires principaux ainsi que les données comparatives sur le nombre de réunions tenues par la CEE et la documentation.

5. Il est recommandé à la Commission d'approuver cette nouvelle manière de procéder.

6. En ce qui concerne le calendrier des réunions de la CEE, l'Assemblée générale, dans sa résolution 51/206, a approuvé le calendrier des conférences et réunions pour 1997, dans lequel il est prévu que la cinquante-deuxième session de la Commission se tiendra en avril 1997. Le calendrier provisoire ci-après des réunions ordinaires des organes subsidiaires principaux de la Commission a été établi conformément aux décisions prises par ces organes pour la période comprise entre les cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions de la Commission. Y sont inscrites les dernières sessions du Groupe de travail de l'industrie chimique et du Groupe de travail de l'acier qui

se tiendront en application du paragraphe 9 de la note sur l'application de la réforme de la CEE (E/ECE/1354). Conformément aux dispositions du Plan d'action, tous les organes subsidiaires principaux, à compter de 1998, tiendront leur session annuelle entre janvier et septembre.

Comité des politiques de l'environnement	26-30 mai	<u>1997</u>
Conférence des statisticiens européens	10-12 juin	
Comité des établissements humains	15-17 septembre	
Groupe de travail de l'industrie chimique	1er-3 octobre	
Comité du bois	6-9 octobre	
Groupe de travail de l'acier	29-31 octobre	
Comité de l'énergie durable	5-7 novembre	
Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise	9-11 décembre	
Comité des transports intérieurs	12-16 janvier	<u>1998</u>

Réunions et voyages d'étude

7. En 1996, le nombre total de demi-journées de réunion de la CEE dont le service a été assuré par l'Organisation des Nations Unies s'est élevé à 663, dont 32 demi-journées pour des réunions qui ont eu lieu hors de Genève, 34 pour des réunions d'organes du Conseil économique et social consacrées au transport des marchandises dangereuses et 47 pour des réunions de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. En outre, 55 demi-journées ont été consacrées à des réunions qui se sont tenues hors de Genève et dont le service a été assuré par les autorités du pays hôte. A titre comparatif, les chiffres correspondants pour la période 1990-1996 sont indiqués ci-après :

	<u>Genève</u>	<u>Hors de Genève</u>	<u>Hors de Genève</u>
	Services d'interprétation fournis par l'ONU	Services d'interprétation fournis par l'ONU	Services d'interprétation fournis par les autorités des pays hôtes
1990	755	73	91
1991	651	20	113
1992	556	24	104
1993	598	8	94
1994	615	34	92
1995	655	16	62
1996	631	32	55

8. Les réunions qui se sont tenues en 1996 en dehors de Genève, sous les auspices de la Commission, ont été organisées sur invitation des gouvernements des pays suivants : Allemagne (1); Canada (1); Etats-Unis (1); Fédération de Russie (1); France (1); Hongrie (3); Italie (2); Luxembourg (3); Norvège (1); Pays-Bas (1); Pologne (1); Portugal (2); Roumanie (3); Slovaquie (1); Suisse (1); et sur invitation de l'OCDE (1).

9. La Commission se souviendra qu'il n'est organisé de réunion en dehors de Genève que si l'organe subsidiaire intéressé a accepté une invitation d'un gouvernement et si cette acceptation est clairement consignée dans le rapport de l'organe en question. En outre, en application de la résolution 47/202 de l'Assemblée générale, le gouvernement du pays d'accueil doit prendre à sa charge le supplément de dépenses qu'entraîne la tenue de la réunion ailleurs qu'au siège de la Commission.

10. En 1996, 54 ateliers ont été organisés pour aider les pays en transition vers une économie de marché. Il s'agit habituellement de réunions informelles et ce sont les gouvernements des pays hôtes ou les organisations sous l'égide desquelles se tiennent ces ateliers qui fournissent les installations et les services d'appui nécessaires (voir E/ECE/1348). En 1996, des ateliers ont eu lieu dans les pays ci-après ou avec leur appui : Allemagne (2); Autriche; Bélarus (2); Bulgarie (3); Croatie; Espagne; l'ex-République yougoslave de Macédoine; Fédération de Russie (5); France; Hongrie; Kazakstan; Ouzbékistan; Pologne (4); Portugal; République tchèque (2); Roumanie (4); Royaume-Uni (2); Slovaquie (4); Slovénie (2); Tunisie; Turquie (2); Ukraine et CEE (11).

Documentation

11. Le Groupe statistique de la Section de la rédaction et du contrôle des documents de l'Office des Nations Unies à Genève a calculé les chiffres ci-après, qui indiquent le nombre de pages reproduites dans les trois langues de travail de la Commission. Les chiffres correspondants pour la période 1990-1996 sont présentés aussi, à titre comparatif :

<u>Année</u>	<u>Nombre total de pages reproduites en anglais, français et russe</u>
1990	96 642
1991	94 988
1992	88 905
1993	96 373
1994	91 062
1995	94 131
1996	89 148

12. Les ventes de publications parues au cours de l'année 1996 ont produit des recettes d'environ 120 000 dollars. En outre, les publications vendues en 1996 mais parues avant (essentiellement en 1995) ont rapporté environ 30 000 dollars.
